

Ouverture des examens bucco-dentaires aux spécialités 44 et 45

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate
• <i>Textes associés :</i>	JO du 23/10/2016
Convention médicale 2016 <u>Arrêté du 20 octobre 2016 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016 - Légifrance (legifrance.gouv.fr)</u>	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Médecins
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Non
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables
	Tests

Contexte de l'évolution

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'annexe 13 à la convention médicale de 2016 qui prévoit les modalités de participation des médecins stomatologistes et spécialistes en chirurgie orale ou maxillo-faciale aux examens dispensés dans le cadre de la prévention bucco-dentaire, la facturation des examens bucco-dentaires doit être ouverte à l'ensemble des spécialités de stomatologie.

Modalité de mise en œuvre

Ainsi, les codes prestations BDC, BR2 et BR4 sont ouverts aux spécialités 44 et 45 en table 2.

Légende

Texte surligné en jaune

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris

Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7

Détail de l'évolution

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation		
		BDC	BR2	BR4
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
44	Chirurgie maxillo-faciale	X	X	X
45	Chirurgie Maxillo-faciale et stomatologie	X	X	X
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.